

Conférence retraite CNRACL & RAFP

CIG Petite couronne – Villiers-sur-Marne – Septembre 2026



Programme

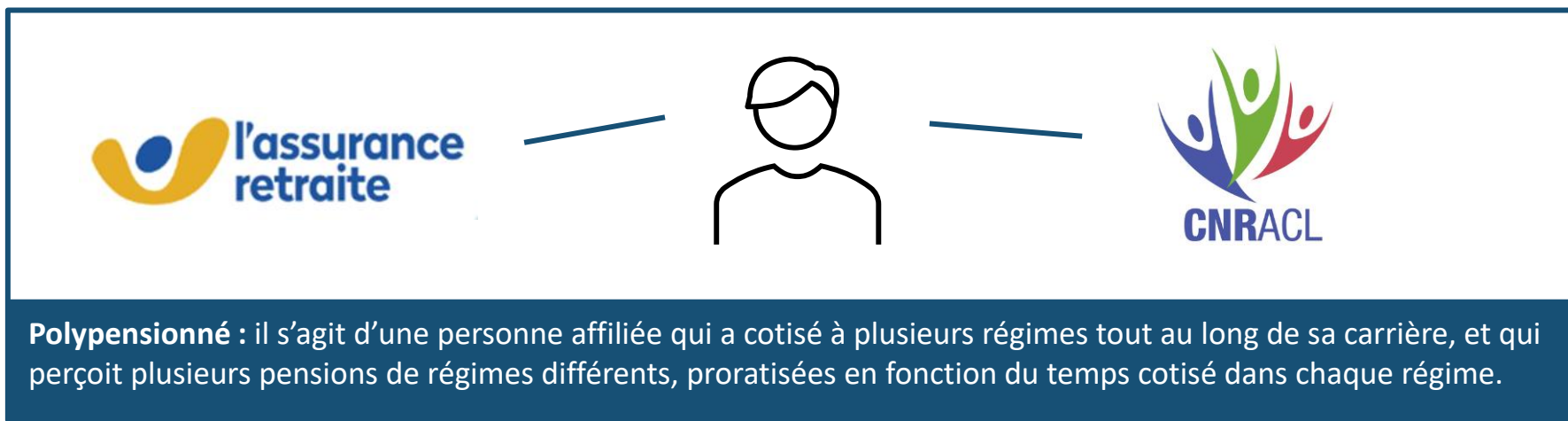
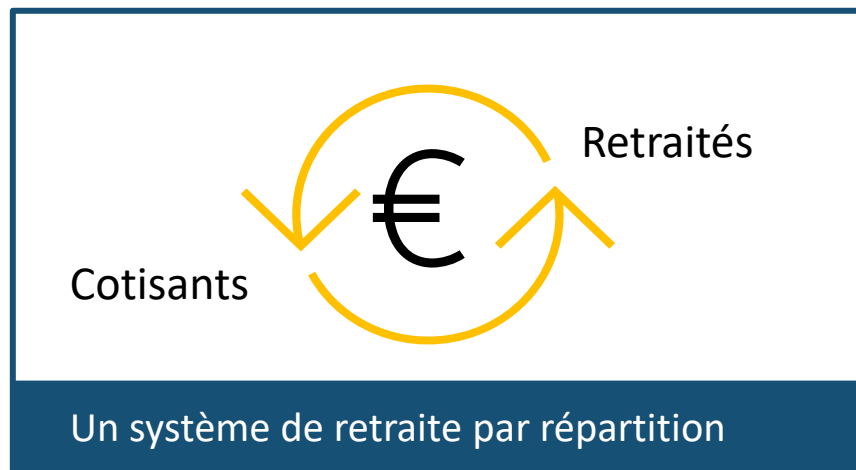




La retraite en France

La retraite en France

Le système de retraite en France





L'acquisition des droits

Acquisition des droits à retraite

Au titre de l'activité professionnelle

Régime de base



Régime additionnel



La validation des trimestres dépend de
la durée des services effectifs :

90 jours d'activité à temps plein
=
1 trimestre

Attribution de points reposant sur le régime
indemnitaire du fonctionnaire.

Valeur d'acquisition du point
=
1,4596 €

Acquisition des droits à retraite

Prise en compte des événements de la vie



Maladie, accident du travail et maladie professionnelle indemnisés

> périodes prises en totalité



Maternité

> périodes prises en totalité



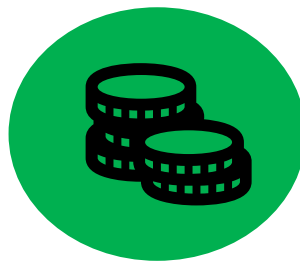
Service national

> périodes prises en totalité, la CNRACL est le régime prioritaire



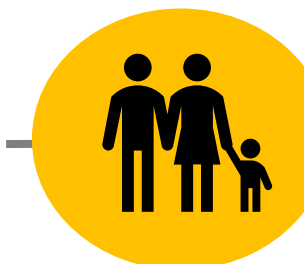
Invalidité handicap

> Pensions spécifique sous conditions



Chômage indemnisé

> Non pris en compte
Voir assurance retraite



Enfants

> Trimestres accordés sous conditions

Acquisition des droits à retraite

Avantages au titre des enfants



Enfant né ou adopté

**Avant
le 1^{er} janvier 2004**

> Bonification de 4 Trimestres

si Interruption ou réduction d'activité d'au moins 2 mois consécutifs

Enfant né ou adopté

**A compter du
1^{er} janvier 2004**

> Prise en compte gratuite de périodes d'interruption et réduction d'activité

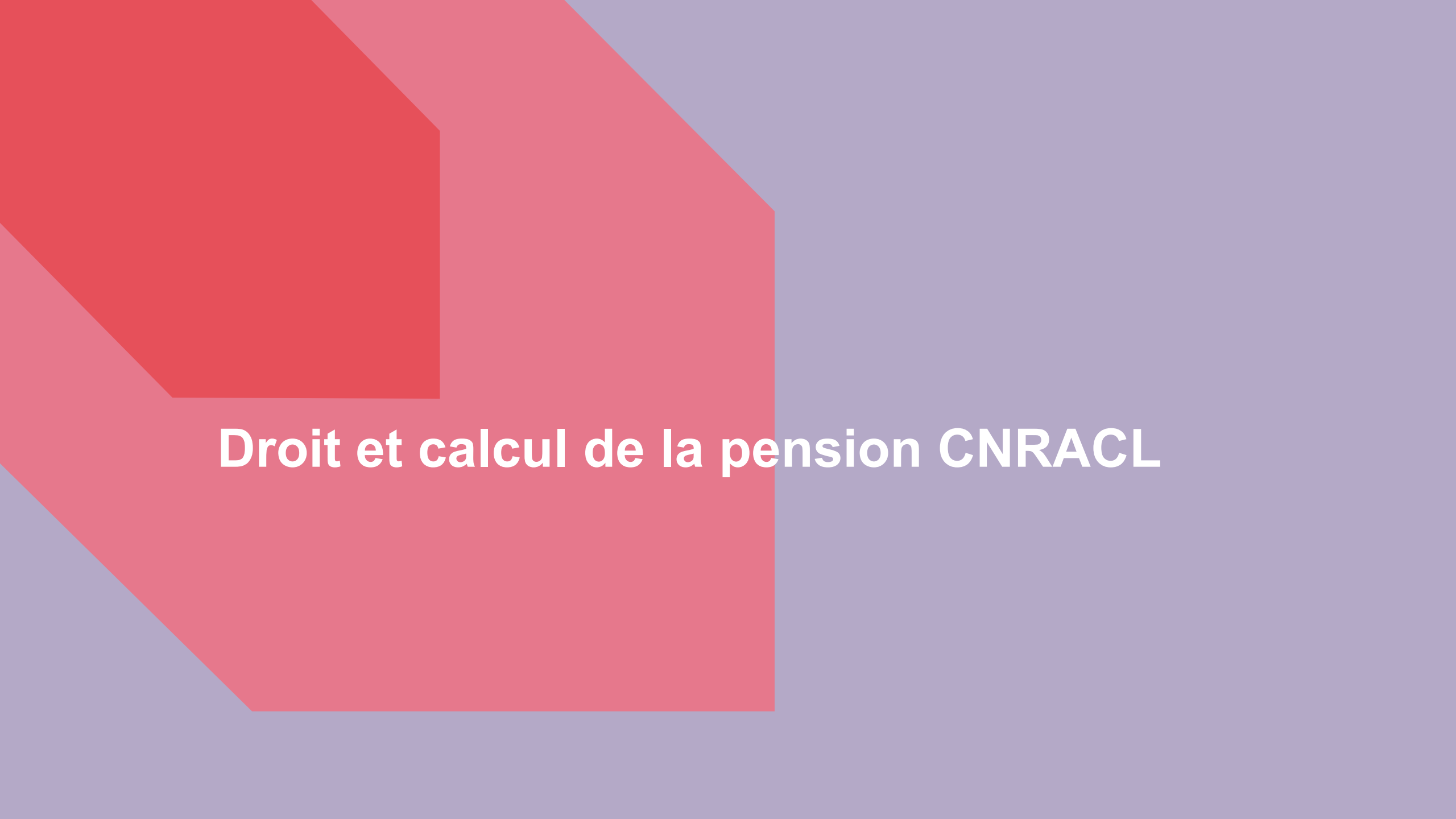
> Majoration de durée d'assurance de 2 trimestres

si interruption d'activité inférieure à 2T consécutifs
Femmes ayant accouché pendant sa carrière de fonctionnaire

> Bonification de 1 trimestre

Femmes ayant accouché pendant sa carrière de fonctionnaire

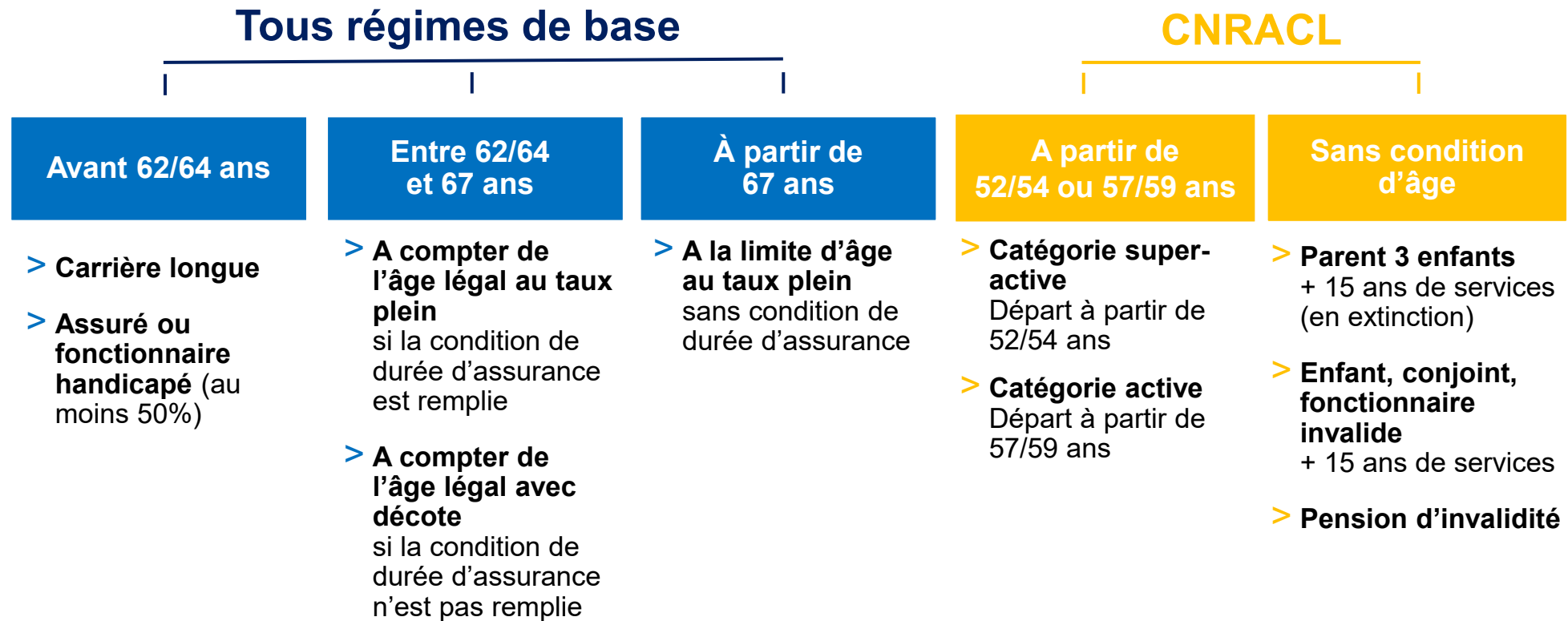




Droit et calcul de la pension CNRACL

Droit et calcul de la pension CNRACL

Les différents motifs de départ à la retraite



Droit et calcul de la pension CNRACL

Age légal et durée d'assurance

Catégorie sédentaire



A compter du
1er septembre 1961

Date de naissance	Age de départ après réforme	DA de référence
1963	62 ans et 9 mois	170
Du 1 ^{er} janvier 1964 au 31 mars 1965	62 ans et 9 mois	170
Du 1 ^{er} avril 1965 au 31 décembre 1965	63 ans	171
1966	63 ans et 3 mois	172
1967	63 ans et 6 mois	172
1968	63 ans et 9 mois	172
1969	64 ans	172

Catégorie active



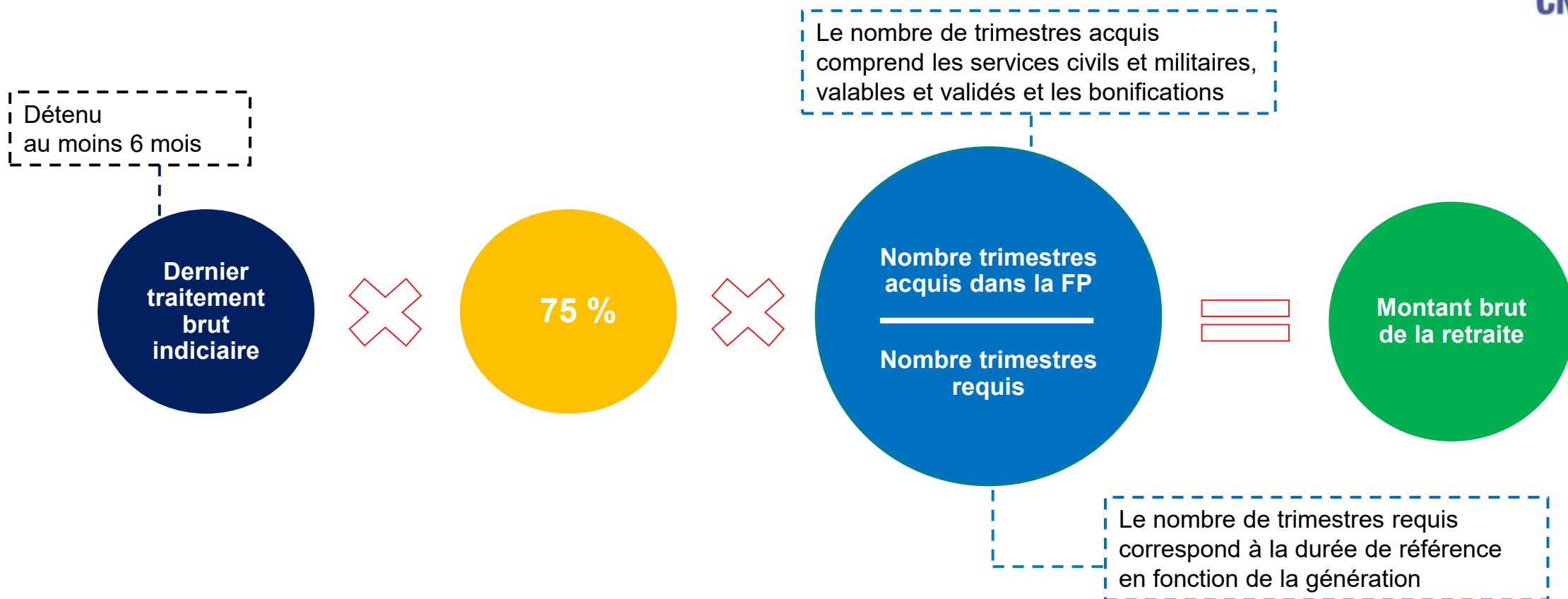
A compter du
1er septembre 1966

15 à 17 ans de services actifs

Date de naissance	Age de départ après réforme	DA de référence
Entre le 1 ^{er} septembre 1966 et le 31 décembre 1966	57 ans et 3 mois	169
1967	57 ans et 6 mois	169
1968	57 ans et 9 mois	170
Du 1 ^{er} janvier 1969 au 31 mars 1970	57 ans et 9 mois	170
Du 1 ^{er} avril 1970 au 31 décembre 1970	58 ans	171
1971	58 ans et 3 mois	172
1972	58 ans et 6 mois	172
1973	58 ans et 9 mois	172
1974	59 ans	172

Droit et calcul de la pension CNRACL

La formule de calcul



Décote de 1,25 % par trimestre manquant

Surcote de 1,25 % par trimestre supplémentaire acquis au-delà de l'âge légal et du nombre de trimestres requis

Droit et calcul de la pension CNRACL

Les suppléments de pension

Une fois la pension calculée, des avantages de pension peuvent être ajoutés au montant obtenu :

> 10% de majoration de pension pour 3 enfants

- Nés et/ou élevés pendant au moins 9 ans
- Bénéficiaires : hommes et femmes
- 5 % de majoration supplémentaire par enfant au-delà de trois, sans limite

**Pension
calculée**
(montant initial
+ décote ou
surcote)



> La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

> Le Complément de Traitement Indiciaire (CTI)

Droit et calcul de la pension CNRACL

Aménager sa fin de carrière : la retraite progressive

Les conditions

- ✓ Avoir 60 ans
- ✓ Avoir 150 trimestres
- ✓ Travailler à temps partiel
- ✓ Exercer à titre exclusif son activité dans la FP

Je travaille à temps partiel
mini 50 % > max 90 %

Je continue à cotiser
pour ma retraite



Je perçois une partie de ma
retraite en complément de ma
rémunération à temps partiel.



RAFP

Retraite additionnelle de la fonction publique

Depuis 2005

Cotisations sur les primes
des fonctionnaires depuis 2005

Régime par points

Le RAFP est un régime obligatoire
par points

A partir de son âge légal

Versement entre 62 et 64 ans selon
la génération, même si départ
anticipé au titre de la CNRACL

Rente ou capital

Jusqu'à 5124 points : capital
A compter de 5125 points : rente
mensuelle

Majoration

Possibilité de majorer le montant de
sa prestation en retardant la date
d'effet

Demande de pension

Demande de pension en même temps
que la pension CNRACL



S'informer et préparer sa retraite

S'informer et préparer sa retraite

Votre espace personnel : MaRep



Accéder à la plateforme Ma retraite publique

Bienvenue dans l'espace personnel des régimes de retraite CNRACL, Ircantec, FSPOEIE, Mines, RAFP et Banque de France gérés par la Caisse des Dépôts. Accédez simplement et rapidement à l'ensemble de vos services en ligne.

↓ [En savoir plus](#)



FranceConnect est la solution proposée par l'Etat pour faciliter l'accès à vos services en ligne. [En savoir plus](#)

ou

Je ne souhaite pas profiter des avantages de FranceConnect

[Me connecter](#) / [Créer un compte](#)

[Aide à la connexion](#)

S'informer et préparer sa retraite

Le relevé de carrière

Mise à disposition dès
35 ans et tous les 5 ans

Possibilité de chargement du
document à tout moment

Synthèse des droits



- 1 Durée d'assurance tous régimes
- 2 Logo et point de contact régime
- 3 Total des trimestres et/ou des points par régime
 - + Valeur du point

Relevé de carrière

Synthèse de vos droits

NOM PRENOM
1 11 11 11 11 11 11

Durée d'assurance en trimestres

Dans votre situation :

170 trimestres sont requis pour partir à taux plein.

Vos régimes de retraite en ont actuellement enregistré

169 et 30 jours. Consultez les pages suivantes pour

vérifier les trimestres enregistrés année par année.



169 trimestres et 30 jours enregistrés
1 trimestre à obtenir

Il vous reste **1** trimestre à obtenir pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

Il ne peut être retenu plus de 4 trimestres par année civile, tous régimes de retraite confondus.

Si vous avez eu ou élevé des enfants, des trimestres supplémentaires peuvent vous être accordés, au moment de prendre votre retraite.

De plus, à partir de trois enfants nés ou élevés, la plupart des régimes de retraite prévoient, sous conditions, une augmentation de la retraite (10 % au minimum).

Mes régimes



CNRACL

Fonctionnaire territorial ou hospitalier

2

CNRACL

Droit à l'information retraite

6, place des Citernes

33059 BORDEAUX CEDEX

05 57 57 91 95

www.cnracle.retraite.fr

Total des trimestres

169 et 30 jours



L'Assurance retraite

Salariés, travailleurs indépendants,
contractuels de droit public et
artistes-auteurs

3

L'Assurance retraite

Tél. : 39 60 (poste fixe)

09 71 10 39 60 (étranger/box/mobiles)

Prix d'un appel local

www.lassuranceretraite.fr

Total des trimestres

4



RAFP

Retraite additionnelle de la fonction publique

RAFP

Droit à l'information retraite

6, place des Citernes

33059 BORDEAUX CEDEX

02 41 05 30 15

www.rafp.fr

Total des points

7926

Valeur du point au 01/01/2026 : **0,05671 €**

S'informer et préparer sa retraite

Le relevé de carrière

Détail des périodes



1 Liste des employeurs / activités

2 Date de début et de fin

- Regroupement possible même employeur avec détail année par année

3 Colonne de détail

- Revenus pour les régimes privés
- Taux d'activité et suppléments pour les régimes publics

4 Affichage des régimes d'affiliation

- Si rapprochement base et complémentaire, 1 seule ligne carrière

Relevé de carrière

Détail de votre carrière

NOM PRENOM
1 11 11 11 11 11 11

Employeur/activité	Date début	Date fin	Revenus*	Régime(s)
ASSISTANCE INDUSTRIELLE SPECIALISEE				
RISK MANAGEMENT	14/04/1997	23/04/1997	1 161 FRF	L'Assurance retraite, Agirc-Arrco
RISK MANAGEMENT	28/04/1997	31/12/1997	53 359 FRF	L'Assurance retraite, Agirc-Arrco
RISK MANAGEMENT	01/01/1998	31/12/1998	99 483 FRF	L'Assurance retraite, Agirc-Arrco
FRANCEVAL SA	01/01/1999	31/12/1999	12 540 FRF	Agirc-Arrco
MAIRIE	05/01/1999	31/07/1999	84 724 FRF	L'Assurance retraite, Agirc-Arrco
MAIRIE	01/08/1999	31/12/1999	41 561 FRF	L'Assurance retraite, Ircantec
MAIRIE	01/01/2000	31/12/2000	114 981 FRF	L'Assurance retraite, Ircantec
RISK MANAGEMENT	01/12/1999	31/12/1999	12 540 FRF	L'Assurance retraite
MAIRIE	01/01/2001	30/06/2001	59 659 FRF	Ircantec
MAIRIE	01/01/2001	31/12/2001	66 284 FRF	L'Assurance retraite
Employeur/activité				
COMMUNE AUBERVILLIERS - Fonctionnaire territorial				
	01/07/2001	15/04/2002	100 %	CNRACL
	22/04/2002	28/04/2002	100 %	
	21/05/2002	31/12/2002	100 %	
Employeur/activité				
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PLAINE COMMUNE - Fonctionnaire territorial				
	01/01/2003	30/04/2004	100 %	CNRACL
	01/05/2004	03/10/2004	100 %	
	18/10/2004	31/12/2004	100 %	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION PLAINE COMMUNE - Fonctionnaire territorial				
	01/01/2005	07/08/2006	100 %	CNRACL, RAFF
	25/08/2006	03/09/2006	100 %	
	25/09/2006	19/05/2008	100 %	
	27/05/2008	05/08/2008	100 %	
	01/09/2008	01/11/2009	100 %	
	08/11/2009	18/04/2010	100 %	
	26/04/2010	10/11/2010	100 %	
	06/12/2010	28/08/2011	100 %	
	12/09/2011	20/10/2011	100 %	
	07/11/2011	07/04/2013	100 %	
	13/04/2013	24/09/2013	100 %	
	28/09/2013	23/03/2014	100 %	
	29/03/2014	31/12/2015	100 %	

S'informer et préparer sa retraite

Personnaliser son estimation retraite : M@REL

Age légal

Age d'atteinte
du taux plein

Limite d'âge

En partant à
62 ans et 9 mois
au 1 août 2026
[> Comprendre mes possibilités de départ](#)

Avec
168 trimestres
enregistrés
[> Comprendre mes droits](#)

Vous pourriez avoir droit à
903 €
bruts/mois
[> Comprendre mon montant](#)

Sur quelles informations s'appuie l'estimation ?

Mon estimation retraite personnalisée | [Télécharger \(PDF ~180 ko\)](#)

Brut ☒ Net avant impôts [i](#)

En partant à 62 ans et 9 mois  le 1 août 2026	 à l'âge légal	903 € bruts/mois 
En partant à 63 ans et 5 mois  le 1 avr. 2027	 au taux plein	1 196 € i bruts/mois 
En partant à 67 ans  le 1 nov. 2030	 à l'âge du taux plein automatique	1 404 € i bruts/mois 

[+ Ajouter un âge de départ](#)

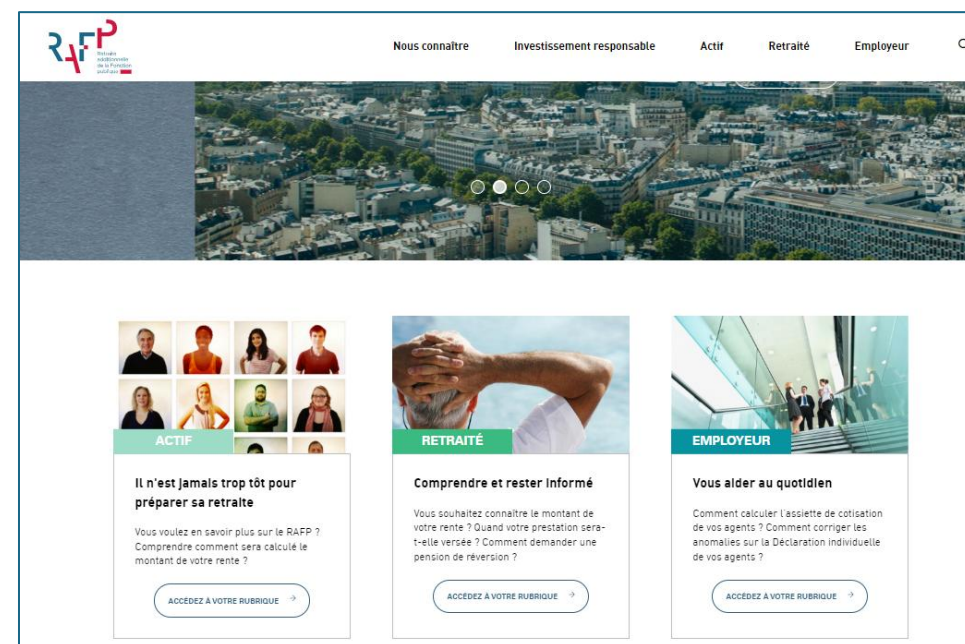
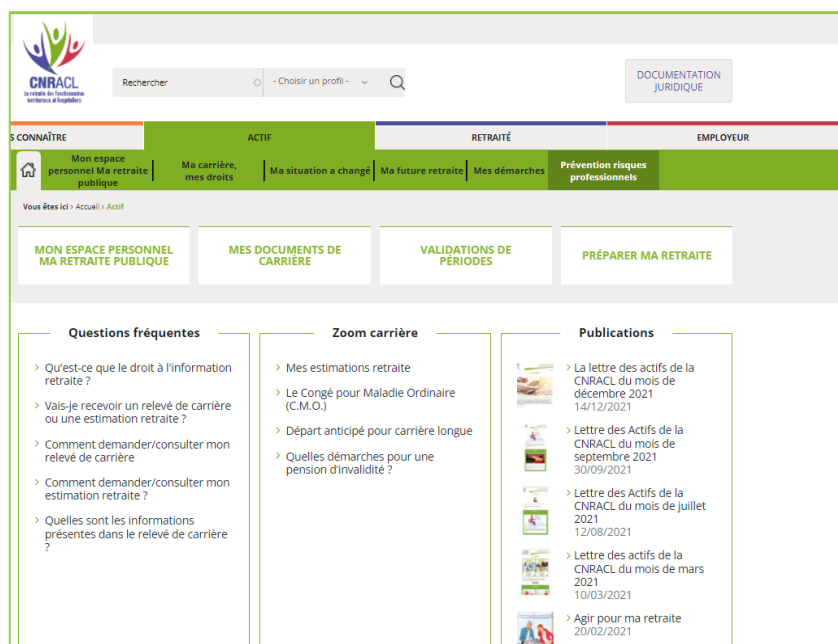
Ces dispositifs peuvent vous intéresser

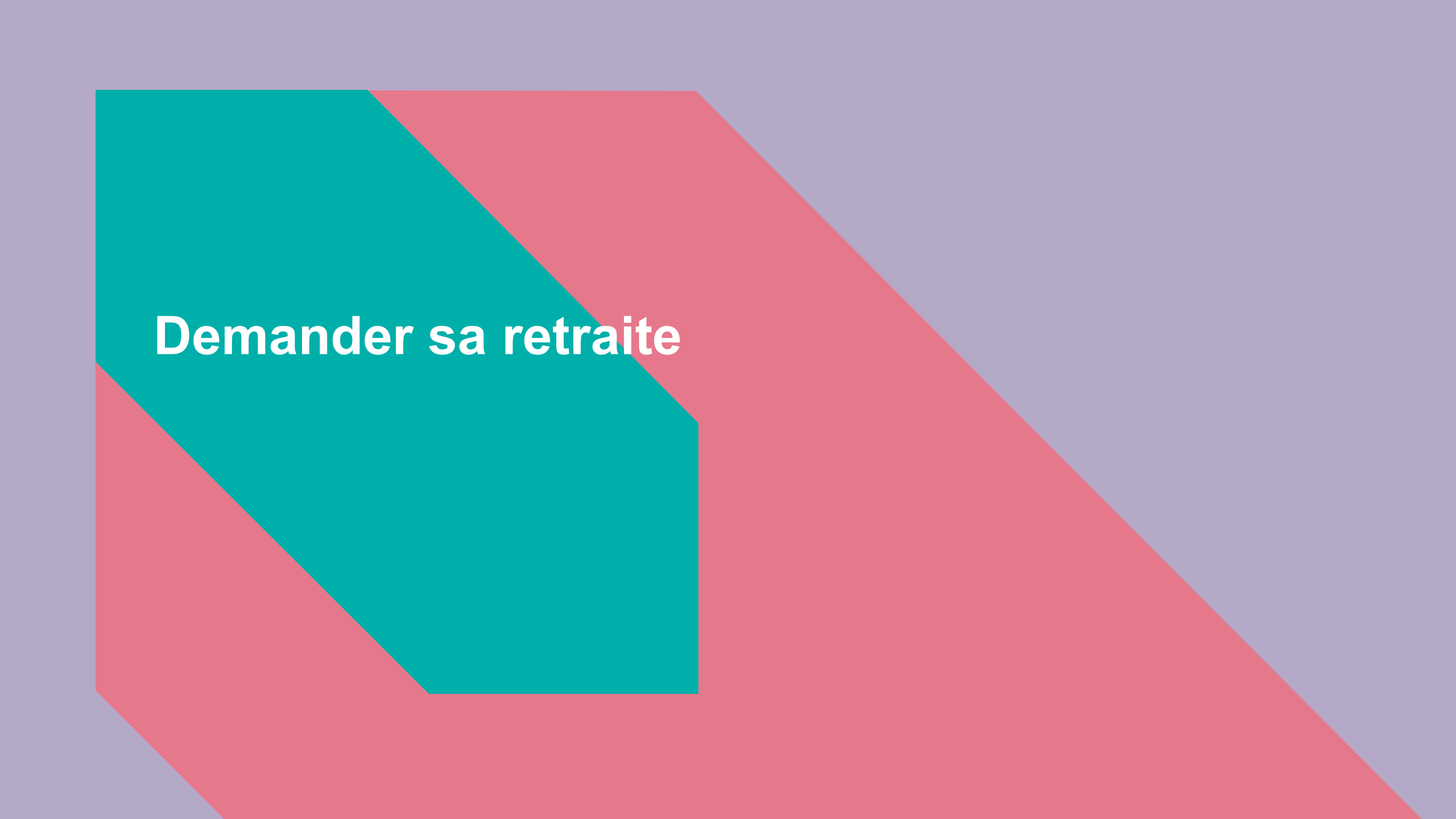
**Départ en retraite progressive**
Vous pouvez en bénéficier à partir de vos 60 ans. Vous réduisez votre temps de travail en fin de carrière, tout en percevant une partie de votre retraite. Vous continuez aussi à cotiser pour votre retraite définitive.
[Simuler ma retraite progressive](#)

[Enregistrer mon estimation](#) [Quitter mon estimation](#)

S'informer et préparer sa retraite

Les sites internet des régimes





Demander sa retraite

Demander sa retraite

Le dépôt de la demande

La demande doit être déposée :

> Demander votre retraite
en ligne

ET

> Auprès de votre
employeur

Au moins 6 mois avant la
retraite (9 mois avant pour
les départs anticipés)

Avec les pièces
justificatives suivantes

> **Pièces d'état civil**

> **RIB**

> **Etat signalétique des
services militaires
récent**

Demander sa retraite

Une demande unique pour toutes les retraites de base ou complémentaires sur l'espace personnel



Votre demande est transmise à vos régimes de retraite

Dans chaque régime un conseiller examine la demande et contacte l'agent si besoin



Vous recevez vos notifications de retraite

Une fois le dossier traité, chacun des régimes adresse une notification par courrier. Ce document indique le montant de la pension, son point de départ et les éléments retenus pour le calcul



Vous percevez vos retraites

Chacun des régimes verse une pension pour lequel l'agent y a cotisé

caissedesdepots.fr



Merci pour votre attention

